ÉTUDES DE SOCIOLOGIE COLONIALE

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE M. René WORMS.

II

LES

POPULATIONS INDIGÈNES DE LA CÔTE DES SOMALIS & DES RÉGIONS VOISINES

PAR

ÉMILE CHAUFFARD, HUGUES LE ROUX,
C. MONDON-VIDAILHET, RENÉ MAUNIER.

(Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie*).

PARIS, V^e
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, Rue Soufflot et Rue Toullier, 12

1908

ÉTUDES DE SOCIOLOGIE COLONIALE

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE M. René WORMS.

II

LES POPULATIONS INDIGÈNES DE LA CÔTE DES SOMALIS & DES RÉGIONS VOISINES

PAR

ÉMILE CHAUFFARD, HUGUES LE ROUX,
C. MONDON-VIDAILHET, RENÉ MAUNIER.

(Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie*).

PARIS, Ve
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, Rue Soufflot et Rue Toullier, 12

1908

ETUDES DE SOCIOLOGIE COLONIALE (1)

Les populations indigènes du protectorat français de la côte des Somalis.

Ces populations ne nous sont guère connues que par des récits de voyageurs. Quoiqu'elles occupent des territoires français et anglais, c'est en Allemagne qu'elles ont été le plus étudiées. En France, voici, à notre connaissance, les principaux documents qu'on peut utiliser :

Georges Revoil. *La Vallée du Darror. Voyage aux Pays Somalis.* Paris, Challamel, 5, rue Jacob, 1888.

Vigneras. *La Côte française des Somalis.* Notice rédigée pour l'Exposition Universelle de 1900. Paris, imprimerie Paul Dupont.

L. Heudebert. *Au Pays des Somalis et des Comoriens.* Paris, Maisonneuve, 6, rue Mézières, 1901.

Angoulvent et Vigneras. *Djibouti, Mer Rouge, Abyssinie.* Paris, Librairie Africaine et Coloniale, 27, rue Bonaparte, 1902.

Hartmann. *Les Peuples de l'Afrique.* Paris, Félix Alcan.

Enfin diverses communications à la Société d'Anthropologie de Paris, dont la plus importante est celle du Dr Santelli, médecin de la marine, à la séance du 6 juillet 1893.

C'est d'après ces travaux que nous allons essayer de constituer les éléments d'une étude d'ensemble sur les peuples de ces régions. Nous

---

(1) Nous publions ici les travaux de la section de sociologie et d'ethnographie du sixième Congrès Colonial Français (juin 1908), section présidée par M. René Worms.

insisterons surtout sur les points controversés, sur les opinions à contrôler ou à préciser. Notre désir serait que ce travail pût servir de base pour les recherches futures.

Races. — On distingue trois races : les Danakils ou Dankalis, les Somalis (que certains auteurs appellent Somalis-Issas : en fait les Issas ne sont qu'une des petites tribus du peuple Somali) et les Gallas. Les Gallas occupent surtout des territoires situés hors de nos possessions : toutefois on les y rencontre aussi vers le sud. Les Danakils occupent, au nord de notre colonie, un grand triangle dont la base serait sur la côte de la Mer Rouge et dont la pointe s'avancerait à quelque cent milles vers le sud-ouest, à l'intérieur des terres. Les Somalis peuplent le reste de notre protectorat.

Il y a peu de différences entre les Danakils et les Somalis. Il y en a au contraire beaucoup entre eux et les Gallas. Cenx-ci sont beaucoup plus civilisés. D'après la plupart des auteurs les Gallas seraient de pure race éthiopienne, tandis que les Danakils et Somalis sont, comme les Abyssins, des Ethiopiens métissés de sang arabe, de sang malais et de sang nègre (1). Signalons l'opinion de Revoil qui, se fondant sur la régularité de traits des Gallas et sur l'existence d'une race de Gallas blancs, verrait en eux des descendants des colonies grecques ou des légions romaines, établies autrefois sur ce littoral (2). Quant aux indigènes eux-mêmes, ils considèrent les Gallas comme étant les habitants primitifs du pays, ceux qui l'occupaient avant l'invasion de l'islamisme. Galla est pour eux synonyme de Farsi (mécréant, chrétien). C'est un terme de mépris, et les peuplades que nous nommons Gallas n'aiment pas, en réalité, à être appelées de ce nom ; ils s'intitulent Oromos (3). Les Gallas ou Oromos actuels sont généralement

---

(1) Deniker. — *Races et peuples de la terre*, p. 344 et 504.

(2) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*. Séances du 3 mars et du 21 juillet 1881. On trouve au Somal des tumuli nombreux. Revoil a démontré que ces tumuli sont dûs aux Grecs. Or les Somalis disent : ces tumuli ne sont pas l'œuvre de nos pères ; ils sont l'œuvre des Gallas. MM. Hovelacque et Hervé (*Précis d'Anthropologie*, p. 540) décrivent les Gallas comme une belle race de haute taille, à face européenne, à peau plus ou moins bronzée.

(3) Il en est de même des Abyssins. Abyssin veut dire : sang mêlé, et c'est déplaire aux Abyssins que de leur donner ce titre. Ils veulent être appelés Amharas. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Léonce Lagarde, ancien gouverneur de notre colonie.

fétichistes, mais ils comprennent une majorité de Musulmans au Harrar, d'une part, et chez les Wollos-Gallas d'autre part. Somme toute, les Somalis et les Danakils datent leur existence de la conversion à l'islamisme ; ils se considèrent comme les descendants des Gallas convertis et des Arabes qui les ont convertis. Voici, à ce sujet, deux légendes locales rapportées, l'une par le Dr Santelli qui l'a recueillie chez les Danakils, l'autre par G. Revoil qui l'a recueillie chez les Somalis. Première légende. Autrefois le pays était habité par des Gallas. Voici neuf siècles, le sultan Siria, envoyé par le grand chérif de la Mecque, débarqua à Berberah, mit le feu à la ville et massacra les habitants en n'épargnant que ceux qui se convertiraient à l'islamisme. Les soldats de son armée s'allièrent avec ces Gallas convertis et formèrent une tribu qu'on appela Somali. Puis Siria envahit le reste du pays et constitua ainsi les tribus Issa, Medjourtine et autres. Après son départ les Gallas soulevés reprirent possession du pouvoir ; une nouvelle armée arabe revint dans le pays et s'allia avec les tribus récemment formées pour refouler les Gallas. De ce nouveau mélange sont issus les Danakils (1). Autre légende. Jadis le pays était habité par des Gallas, quand, il y a onze siècles, un arabe nommé Jabarti-Ben-Ismaïl fut jeté à la côte par une tempête. Il se réfugia dans la montagne et y vécut miraculeusement d'un gigot de mouton inépuisable. Puis il fut recueilli par un pêcheur, épousa sa fille Doubara et se mit à prêcher l'islamisme. Comme il avait le pouvoir de découvrir les trésors, il fit aisément des prosélytes. Il est considéré comme le père de toutes les tribus Somalis (2). Ces diverses légendes, on le voit, concordent sur ce point : c'est que les premiers habitants du pays étaient des Gallas et que les Somalis et Danakils seraient des Gallas convertis à l'islamisme et plus ou moins métissés de sang arabe, tandis que les Gallas actuels seraient les purs descendants des Gallas d'autrefois. Mentionnons enfin une communication de M. Bardey, à la Société d'Anthropologie (séance du 1er mai 1894), d'après laquelle les Somalis auraient souvenir d'une grande migration, si nombreuse qu'on l'appela Afar, c'est-à-dire poussière. On lui donna aussi le nom de Adel, du nom de son chef Ada-Ali. Ces Afars ou Adels seraient les ancêtres des Danakils. Aujourd'hui encore

---

(1) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie,* 6 juillet 1893. *Les Danakils,* par le Dr Santelli.

(2) G. Revoil. *La Vallée du Darrar*, p. 304, 317, et *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 21 juillet 1881.

ces trois mots sont synonymes. En fait, et sur ce point toutes les observations sont concordantes, les Somalis se distinguent eux-mêmes très nettement des Danakils. Ces deux peuples se détestent, et les guerres ou les razzias entre eux sont continuelles. Les Danakils ne connaissent pas leur histoire, dit le Dr Santelli. Cependant MM. Angoulvent et Vigneras ont publié (p. 153 et suiv.) des documents et légendes locales relatives à l'origine des tribus danakils. Ces documents tout à fait inédits ont été communiqués aux auteurs par M. Lefebvre, administrateur colonial à Djibouti. Quant aux Somalis, tous les auteurs s'accordent sur ce point, ils savent faire remonter très haut leur généalogie. M. Bardey a tenté de reconstituer leur filiation. D'après lui les Somalis se diviseraient en Ischags ou Somalis purs et en Aouïas, mélange de Sahouélis, Gallas et Somalis. La langue Aouïa est considérée par les Ischags comme une espèce de patois. Les Ischags eux-mêmes se diviseraient en Dèrhes, ou tribus venues par mer, et Daröttes, descendants des Dèrhes ou immigrants venus par terre. Enfin Dèrhes et Daröttes se diviseraient eux-mêmes en nombreuses tribus et familles que l'auteur énumère et distingue. MM. Angoulvent et Vigneras ont publié d'autre part un arbre généalogique très détaillé des tribus Somalis (p. 159 et suiv.). Nous regrettons de dire que leur tableau n'a rien de commun avec celui dressé par M. Bardey (1).

Tel est l'état de nos connaissances, assez confus et contradictoire, sur l'origine des races Danakils et Somalis. Voici maintenant ce qu'on sait de positif sur l'histoire de leur pays. Strabon dit qu'il était habité par des Troglodytes, et Artémidore, cité par Strabon, signale la présence d'ichthyophages sur le littoral. M. Revoil a trouvé des débris qui prouvent que ces ichthyophages ont réellement existé. Le pays fut, à diverses reprises, envahi par les Egyptiens. Le type physique des Somalis et des Danakils rappelle beaucoup le type des vieilles statues égyptiennes. L'usage des oreillers en bois montés sur pied qui s'est conservé est certainement d'importation égyptienne (2). On sait que les Grecs fondèrent des colonies sur la côte de la Mer Rouge. Les tumuli, certaines caractéristiques du type Galla, la forme des lances et surtout le vêtement seraient, d'après Revoil, les vestiges du passage

(1) Il y a des chances pour que la classification de MM. Angoulvent et Vigneras, plus récente, soit la plus exacte des deux. On nous dit notamment que les Aouïas ne sont qu'une toute petite tribu de la race Somali.

(2) Revoil. *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 21 juillet 1881.

des Grecs dans la contrée : Danakils et Somalis portent encore le péplum grec noué à l'épaule et laissant un bras à découvert. Des légions romaines formées de Gaulois parcoururent également la côte Somali, et l'on trouve aujourd'hui encore au Somal des noms gaulois. Enfin les Arabes, venus sans doute de l'Yémen, ont, comme on sait, introduit leur religion dans le pays et se sont plus ou moins mêlés à la population. Le harnachement du cheval somali est tout à fait arabe.

Caractères physiques. — Nous nous étendrons peu sur ce chapitre, qui paraît suffisamment éclarci. Les Danakils et les Somalis sont à peu près pareils; toutefois les physionomies et les types sont beaucoup plus variés chez les seconds que chez les premiers. Maigres, élancés, attaches fines, membres longs, surtout l'avant-bras, épaules larges et torse conique des vieilles statues égyptiennes, ainsi les décrit Deniker (1). M. E. T. Hamy, dans une communication à la Société d'Anthropologie (séance du 16 nov. 1882) insiste sur le contraste entre le buste si bien développé et le bassin trop étroit, les jambes fusiformes, les membres grêles et longs. Le Dr Santelli constate la différence entre ces peuples aux traits réguliers, aux formes élancées, et les nègres. En somme, maigreur, sveltesse, finesse des attaches, longueur des membres, disproportion du torse et du bas du corps sont les caractéristiques qui ont frappé tous les observateurs. Taille au-dessus de la moyenne; visage ovale et allongé, dolichocéphalie très accentuée. La couleur varie du rouge foncé au noir. L'ensellure sacro-lombaire et la stéatopygie sont fréquentes chez les femmes Somalis; elles n'existent pas chez les Danakils. Les cheveux ne sont ni lisses ni crêpus, mais fortement frisés; portés très longs, il ne sont pas tressés, ni peignés, mais relevés et ébouriffés sans cesse avec un bâton. La chevelure est, dit Revoil (2), chez les Somalis riches ou pauvres, l'objet de soins constants : plus elle est longue et rougeâtre, plus ils en sont fiers. Pour se la rougir ils se couvrent la tête de chaux. Cette habitude n'existe pas chez les Danakils. Les femmes roulent leurs cheveux en petites tresses qui retombent naturellement chez la jeune fille et sont recouvertes d'une coiffe chez la femme mariée. La calvitie est assez fréquente, le système pileux peu développé, la barbe très rare et toujours très peu fournie. Les tatouages sont fréquents mais faits sans ordre ni art. Les dents sont belles et blanches chez les Somalis comme

---

(1) *Op. cit.*, p. 504.
(2) *Op. cit.*, p. 347.

chez les Danakils; ils en ont grand soin et se les frottent constamment avec un morceau de bois de addé, sorte de genêt vert et tendre. Ce morceau de bois ne les quitte pas; quand ils ne l'ont pas à la main, ils l'ont sur l'oreille (1).

Psychologie. — Sur quelques points du littoral, au voisinage des grands ports, les Somalis ont atteint une civilisation relative. Mais d'une façon générale ces populations, qui mènent au désert la vie nomade, sont extrêmement méfiantes, peu sociables, fermées et dangereuses à l'étranger. Malgré nos bons procédés nous n'avons jamais pu nous les attacher et on ne saurait s'aventurer sans danger à quelques kilomètres d'Obock. Tous les Européens qui ont pu les approcher les décrivent comme insouciants, paresseux et fanatiques : saleté, misère, duplicité, goût du pillage sont leurs traits caractéristiques (2). Le Dr Santelli les dit susceptibles, ombrageux, peu expansifs, lâches et vindicatifs. Très débauchés et de très bonne heure, ils n'ont que de très vagues notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Dans toute leur vie sociale le mensonge et la ruse jouent le grand rôle. Ils ne sont pas guerriers, mais pillards. Ils ne pratiquent que la guerre d'embuscade. Ils ignorent le dévouement, l'amitié, souvent même entre membres d'une même famille. Ils n'ont aucun mot signifiant pitié ou charité. Aucune instruction, même religieuse, chez les peuplades de l'intérieur. Sur la côte on enseigne parfois aux enfants le Coran.

État social. — Aucun semblant d'unité politique. Il y a un grand nombre de tribus; les chefs sont tenus de consulter les membres de la tribu et n'agissent qu'avec leur assentiment. Il se produit parfois des alliances ou groupements entre tribus, d'ailleurs très instables (3). Les Medjourtines (les plus policés des Somalis), appellent leur chef sultan; partout ailleurs le chef est appelé Okâl. L'Okâl sert d'intermédiaire entre les indigènes et l'administration française. Il est chargé de la surveillance de l'intérieur, d'assurer la sécurité du pays. Chez les Danakils il y a des cheiks et des sultans. Mais leur autorité est plutôt nominale (4). La propriété n'est ni distincte ni bien définie. Le sol

---

(1) Revoil, *op. cit.*, p. 44, et Dr Santelli, *op. cit.*

(2) Revoil, *op. cit.*, p. 110, 141.

(3) Vigneras. *La Côte Française des Somalis.* Paris, P. Dupont, 1900.

(4) Bardey, *op. cit.* Angoulvent et Vigneras, *op. cit.*, p. 169, L. Heudebert. *op. cit.*, p. 66.

appartient à la tribu. L'individu a droit à un certain nombre d'arbres et à l'herbe d'un certain espace de terrain. La justice est rendue par les vieillards, non par les chefs. L'assassinat est puni d'une amende ou bien il relève de la loi du talion (1). Les rixes, dit G. Revoil (2), sont fréquentes et se terminent presque toujours par effusion de sang : l'auteur de la blessure est puni d'une amende souvent exorbitante et, s'il ne peut pas payer, sa tribu est responsable. Les vols et les razzias de tribu à tribu sont fréquents et méritoires : par contre celui qui a volé dans sa propre tribu a les poignets coupés.

Vie matérielle. — Le long de la côte et sur les confins de l'Abyssinie, il y a des villages, des demeures fixes : les populations y sont qnelque peu civilisées; les Medjourtines sont, sur le littoral, les plus civilisés des Somalis; ils sont pasteurs ou navigateurs. Mais à quelques kilomètres de la côte commence le désert, et là Danakils et Somalis mènent uniquement la vie pastorale et nomade. Ils élèvent des moutons, des chevaux et des chameaux. La richesse consiste à avoir du bétail des trois sortes. Les Dolbohantes sont ceux des Somalis qui élèvent le plus de chevaux. Les Somalis ne vendent pas leurs chevaux, voulant les réserver pour la guerre ou la razzia. Mais ils vendent leurs moutons et leurs chameaux (3). Ils s'adonnent à l'élevage, en général, avec plus de soin et de succès que les Danakils : leurs pâturages sont d'ailleurs meilleurs.

Pour ces nomades la grande préoccupation est d'abord de trouver l'herbe et l'eau pour leur bétail, ensuite de se garantir des razzias. Ils craignent tant les rôdeurs qu'au moindre bruit ils déguerpissent. Ils se pillent d'ailleurs continuellement entre eux, surtout les années de sécheresse où la misère est effroyable (4). On les appelle lè-barké (littéralement, sans oreiller) par opposition aux Saladins, qui sont les riches propriétaires ou fonctionnaires (5).

Il y a d'ailleurs plus misérable qu'eux au pays Somali. M. Revoil a rencontré des hommes des bois, couchant sur des lits de feuilles, ayant

---

(1) Cf. Waitz, *Anthropologie der Naturvölker*, p. 521. « Les Danakils pratiquent la vengeance du sang, mais la composition en argent s'est développée parallèlement. Chaque blessure a son prix tarifé ».

(2) *Op. cit.*, p. 331 et suiv.

(3) Revoil, *op. cit.*, p. 190.

(4) Revoil, *op. cit.*, p. 51, 103.

(5) *Id.*, p. 356.

pour tout bien une peau de mouton et pour toute nourriture mangeant des racines de gollalla (1). Il a vu aussi des Troglodytes, habitant dans les gorges des montagnes, sous des claies de branchages ; il les décrit avec des cheveux démesurément longs, les yeux creusés, les traits tirés par la faim et la maladie. Ils ne font pas d'élevage, à part quelque chèvre parfois, sont sédentaires et vivent surtout de chasse. Ce sont les Midgans (2).

Il y aurait au Somal, d'après cet auteur, deux classes bien distinctes : les Bédouins ou pasteurs nomades et les Midgans, sédentaires, chasseurs et guerriers. Il serait intéressant d'avoir sur ces Midgans et sur leur distinction exacte avec les pasteurs des renseignements plus détaillés. Malheureusement aucun autre auteur ne parle d'eux, et M. Léonce Lagarde qui connaît mieux que personne le pays Somali nous a affirmé n'en avoir jamais entendu parler. D'après Revoil il semble que les pasteurs ne seraient chasseurs que par occasion, tandis que les Midgans, qui élèvent quelques chèvres, vivraient principalement de la chasse : les premiers seraient nomades, les seconds sédentaires et troglodytes. Les Midgans auraient la spécialité de la fabrication du poison Ouaba, employé par tous les Somalis et Danakils et destiné à empoisonner les flèches. Ce poison est extrait d'une sorte de digitale; M. Revoil donne la recette de sa confection. Il a rapporté des échantillons de la plante, et les effets physiologiques du poison ont été étudiés au Muséum et décrits par le Dr de Rochebrune dans un travail intitulé : « Faune et Flore au pays Somali » (3). Les Midgans savent aussi capturer les autruches vivantes pour les plumer : pour cela ils farcissent des courges, dont l'autruche est friande, avec une sorte de gomme vénéneuse qui les étourdit momentanément. Tout cela dénote de leur part une connaisssnce des toxiques poussée au delà de l'ordinaire. En outre ils sont rebouteurs et font des opérations chirurgicales (4).

Bédouins ou Midgans sont tous plus ou moins guerriers, ou plutôt pillards, car ils ne guerroient jamais ouvertement. Seuls, dit le Dr Santelli, les forgerons ne sont jamais guerriers. (On sait le caractère spécial et presque sacré des forgerons dans les pays africains).

---

(1) *Id.*, p. 141.
(2) *Id.*, p. 78, 356.
(3) *Id.* p. 72.
(4) *Id.* p. 326.

Avoir commis un assassinat est un titre de gloire. Arrivé à l'âge de 15 ou 20 ans, l'enfant, pour devenir homme et pouvoir se marier, doit avoir tué un homme. Il quitte sa famille et s'en va seul dans la brousse. Dans la brousse il y a d'autres jeunes gens des autres tribus, comme lui, en quête d'aventures. Le plus rusé surprend l'autre, l'attaque par derrière et le tue. Ou bien, si le combat a lieu face à face, le plus fort triomphe. Alors le vainqueur rentre dans sa tribu en chantant et en exhibant les parties génitales de sa victime (chez les Danakils cette dernière pratique n'est pas en usage). Pour célébrer sa victoire il portera pendant un mois une plume d'autruche piquée dans les cheveux et pendant toute sa vie un bracelet de cuivre ou d'ivoire au bras droit (1).

Nourriture. — Les nomades vivent surtout du produit de leurs troupeaux : laitage, bétail. D'après le Dr Santelli leur nourriture varie selon les saisons : après les pluies ils mangent du beurre, du lait, du mouton; plus tard ils vont à la côte échanger leurs bestiaux contre du riz et une sorte de millet venu d'Aden. Ils font rôtir la viande en la jetant, découpée en tranches minces, sur des pierres rougies à blanc.

Les hommes seuls sont chargés de ce soin. En temps de famine, écrit Revoil, c'est-à-dire les années où il ne pleut pas, ils mangent des feuilles, des baies, des racines. Ils ne mangent pas de poisson : sur ce point tous les avis concordent. Comme gibier, d'après Revoil, ils mangent des antilopes, mais ne touchent pas aux oiseaux (2); Waitz écrit que beaucoup d'entre eux ne mangent pas l'antilope, Il signale aussi ce fait intéressant que beaucoup d'entre eux ne cuisent pas le lait de chameau, pensant que cela serait nuisible à l'animal (3).

Ils chiquent; ils ne quittent même leur chique que pour manger, et alors ils se la placent sur l'oreille. Ils mâchent du kât, comme les Arabes, quand leurs moyens leur permettent d'acheter cette plante coûteuse venue de l'Yémen (4). Ils produisent le feu par frottement; ils ont pour cela un appareil assez compliqué, dont ils se servent aussi pour se cautériser (5).

---

(1) L. Hendebert, *op. cit.*, p. 73 et suiv. On trouvera là un très beau récit, peut-être un peu dramatisé, mais vraiment saisissant, de la vie du nomade Somali.

(2) *Op. cit.* p. 351.

(3) Waitz, *op. cit.*, p. 520.

(4) Dr Santelli, *op. cit.*

(5) V. notamment *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 2 janvier 1890. Dr Jousseaume : *Peuplades centre-africaines.*

Habitation. — Signalons ici des divergences entre Waitz et les auteurs français. Waitz (1) dit que les huttes chez les Danakils sont divisés en 2 ou 3 chambres, ce qui prouverait une certaine habileté architecturale, mais paraît bien compliqué pour des nomades aussi primitifs. Le Dr Santelli, au contraire, décrit la hutte des Danakils comme un simple abri de forme ronde, fait de quelques nattes grossières jetées sur un enchevêtrement de branchages; on y entre par un trou, on ne peut s'y tenir qu'assis ou couché, et tout le monde y vit dans une promiscuité complète. Quant à la hutte des Somalis, Waitz dit qu'elle est de la forme des huttes nègres : ronde, avec de petits murs remplis de terre entre deux rangs parallèles de pieux et un toit conique. Les nomades, dit M. Vigneras, portent toujours avec eux quatre piquets destinés à construire leur hutte avec des branchages. Ce détail est confirmé par G. Revoil et porte à croire que la hutte des Somalis ressemble à celle des Danakils décrite par le Dr Santelli. Revoil décrit ainsi l'habitation un peu plus compliquée des Ouarsanguélis : une ruche ronde faite de berceaux en bois entourés de cuir; elle est supportée par des bâtons croisés et une flèche centrale; elle est recouverte de peaux de bœufs et de nattes en écorce (2).

Vêtement et parure. — Le vêtement des Danakils et des Somalis est le même. Les enfants vont nus jusqu'à 6 ans. Après cet âge tous, hommes et femmes, portent un morceau d'étoffe serré autour des reins appelé taube. Ils y ajoutent quelquefois, les hommes surtout, un autre morceau d'étoffe blanc élégamment noué à l'épaule et rappelant le péplum grec. Les vêtements de luxe ne diffèrent de celui-là que par leurs couleurs voyantes. Luxueux ou non, ces vêtements sont toujours très sales, ce qui n'étonnera personne si l'on sait qu'ils se servent de bouse de chameau en guise de savon. Les femmes mariées emprisonnent leur tête dans une coiffe d'étoffe. A l'intérieur du pays, dans la brousse, le costume est plus primitif : c'est généralement une peau de mouton (3).

Les femmes Danakils et Somalis portent au cou des colliers variés, généralement en perles et en boules d'ambre, et aussi de gros coquillages ronds qui sont des amulettes. Elles ont des boucles d'oreille en cuivre, aux bras et aux chevilles, de lourds bracelets du même métal,

---

(1) *Op. cit.*, p. 519.

(2) *Op. cit.*, p. 54.

(3) Vigneras, *op. cit.*, Dr Santelli, *op. cit.*, G. Revoil, *op. cit.*, p. 307 et 346.

et souvent des morceaux de cuivre suspendus aux tresses des cheveux. Les hommes, comme on sait, portent des bracelets pour commémorer leur exploit lorsqu'ils ont assassiné quelqu'un. Ces bracelets sont en fer, cuivre ou ivoire et placés au bras ou au poignet, selon le nombre de ces hauts faits (1). Quelques-uns se ceignent le front d'une lanière de cuir à laquelle est attachée une amulette contenant un verset du Coran (2).

Armes. — Nous nous trouvons ici en présence d'affirmations très diverses. Le Midgan, dit Revoil, a son arc, qui est lourd et grand, ses petites flèches empoisonnées et sa fronde (3). M. Vigneras cite la lance, un large couteau à deux tranchants et un bouclier, pesant chez les Danakils, léger chez les Somalis. Le Dr Santelli mentionne les mêmes armes chez les Danakils, mais le couteau serait à lame recourbée. M. Bardey dit que les Warlabés emploient exclusivement la lance et les Doubess, exclusivement la flèche empoisonnée. Il y aurait lieu de distinguer les armes de chasse et les armes de guerre. Waitz dit que les flèches empoisonnées servent pour la chasse comme pour la guerre. Les armes à feu ne sont connues que des populations civilisées du littoral.

Danses et chants. — Aucun instrument de musique n'accompagne les chants ni les danses. Ils dansent en s'accompagnant de la voix et frappant dans leurs mains; leur danse consiste à se porter en avant, par petits sauts, le corps penché en avant, les jarrets tendus. Ils chantent sur un ton monotone, mais très juste, et improvisent quelquefois. M. Revoil a noté un chant de guerre étrange, lugubre et monotone, avec cris aigus à la finale (4).

Religion. — Les Danakils sont tous musulmans, mais de nom seulement. Leur religion est fortement mêlée de fétichisme. Ils ont des gris-gris. Chez les peuplades de l'intérieur, on ne trouve ni religion ni fétichisme, mais seulement la croyance au mauvais génie. Les Somalis, dit M. Revoil, sont tous islamites. Ils sont peu superstitieux. Pourtant ils vénèrent l'arbre « ganda », pensant que le bois d'une branche de ces arbres amène la mort d'un proche parent. Ils croient

---

(1) Vigneras, Dr Santelli, *op. cit.*, G. Revoil, *op. cit.*, p. 308, 324, 347, Angoulvent et Vigneras, *op. cit.*, p. 71.

(2) *Op. cit.*, p. 347.

(3) G. Revoil, *op. cit.*, p. 150, p. 335 et suiv.

(4) G. Revoil, *op. cit.*, p. 343 et suiv.

que les amulettes de gallol (le gallol est l'écorce d'un acacia) conjurent les effets mortels de la piqûre des serpents. Les serpents sont l'objet de quelques légendes superstitieuses. On croit notamment que ceux d'une certaine espèce révèlent les lieux où sont enfouis les trésors (1). Cette grande préoccupation de la découverte des trésors cachés dans la terre est à noter chez les Somalis. (Cf. plus haut la légende rapportée par M. Revoil sur l'introduction de l'islamisme dans le pays).

Vie familiale. — La polygamie est la règle générale, dit M. Revoil (2). Elle existe chez les Danakils, mais à titre de luxe, dit le Dr Santelli. En tout cas, l'homme n'a jamais deux femmes sous le même toit. La polyandrie n'existe pas. L'homme choisit sa femme dans sa tribu ou dans une autre tribu, d'après M. Revoil. D'après Waitz (3), l'exogamie serait habituelle. Le jeune homme ne peut se marier avant 15 ans. Chez les Somalis, le mariage se fait par achat : la fille est achetée au père. Le prix est convenu en espèces ou en nature. D'autre part, elle apporte elle-même une dot en nature, c'est-à-dire en bétail. Chez les Dolbobantes, les filles sont mises aux enchères (4). Chez les Danakils, dit le Dr Santelli, le mariage a rarement, comme chez les Somalis, le caractère d'un achat. Jeunes gens et jeunes filles se fréquentent librement : une fois enceinte, la jeune fille désigne au chef le jeune homme avec qui elle a eu le plus de rapports, et celui-ci devient obligatoirement son mari. Quelquefois cependant l'homme veut épouser une jeune fille vierge; alors il l'achète au père, moyennant un contrat verbal et avec dédit, si la fille n'est pas reconnue vierge. Disons enfin que, d'après Waitz, il est d'usage de prendre en mariage la veuve de son frère et que les filles héritent proportionnellement moins que les garçons. Le divorce peut être décidé par le mari ; il faut qu'il soit solennellement prononcé devant témoins. La femme devient alors complètement libre (5). D'après MM. Angoulvent et Vigneras (6), si la femme meurt, le mari va trouver le père et lui dit : « Donne-moi une autre fille ou rends-moi les chamelles qui restent de la dot que je t'ai payée ». Le père doit donner une autre fille ou rendre les chamelles.

---

(1) *Id.*, p. 332.
(2) *Op. cit.*, p. 522, 523.
(3) G. Revoil, *op. cit.*, p. 155.
(4) *Id.*, p. 339.
(5) *Op. cit.*, p. 177.
(6) P. 332.

Toutefois, si sa femme est enceinte et qu'il n'ait pas d'autre fille, il peut dire au veuf : « Attends, ma femme va accoucher ». Les cérémonies de noces sont médiocres, dit G. Revoil (1) : quelques prières, un repas plus ou moins luxueux, et, la nuit, vacarme, coups de feu, danses et chants autour de la case. Voici la description d'un mariage Somali d'après MM. Angoulvent et Vigneras. Au coucher du soleil, la jeune fille est conduite à la maison du mari; celui-ci la reçoit avec un coup de cravache pour affirmer son autorité; puis il sort, rentre et réitère. Il recommence ainsi trois fois. (Ces détails sont confirmés par Waitz). Ensuite sa femme et lui égorgent ensemble un mouton. Après quoi, les invités entrent; on cuit le mouton et on le mange selon certains rites. Le mari n'approche pas sa femme ce jour-là. Celle-ci est d'ailleurs cousue, l'infibulation étant partout pratiquée au Somal comme chez les Danakils. Le lendemain, des voisines la décousent. Elle est alors livrée au mari. Et alors aussi commencent pour les assistants les véritables noces qui durent 7 jours.

La condition sociale de la femme est d'une infériorité choquante. Elle est traitée en bête de somme. Elle seule travaille et porte les fardeaux. Elle construit la hutte, trait les bêtes, porte sur son dos les enfants et les bagages. Elle mène tous les trois jours les troupeaux à l'abreuvoir et en rapporte de l'eau. Elle fait des nattes pour les chameaux, tanne les peaux de mouton, tresse des paniers (2). L'homme est d'une paresse excessive. La femme prépare tous les aliments, sauf la viande que l'homme seul a le droit de faire rôtir. Les hommes et les enfants mâles mangent ensemble; les femmes mangent les restes; les hommes sont d'une gloutonnerie extrême (3). L'état des femmes est très misérable; elles n'ont souvent pas de lait pour allaiter leurs enfants; on élève alors ceux-ci avec du lait de chameau (4). La délivrance d'une femme enceinte est célébrée par des fêtes; mais la mère reste 40 jours sans se montrer à personne.

E. Chauffard.

---

(1) P. 175 et suiv.

(2) L. Heudebert, *op. cit.*, p. 65 et 74, et Dr Santelli, *op. cit.*

(3) Tous ces renseignements sont empruntés au travail du Dr Santelli.

(4) G. Revoil, *op. cit.*, p. 345.

Notes sur les Somalis, les Dankalis et les Gallas.

Lorsque les savants techniques qui ont essayé de caractériser les races installées entre les deux Nil, le sud de la Mer Rouge et l'extrémité occidentale de l'Océan Indien sont si justement circonspects dans leurs généralisations, — on devine quelle prudence s'impose à un simple chasseur qui s'est contenté d'observer ces races et leurs mœurs du dehors, sans aucune idée préconçue, exactement comme les grands gibiers qu'il poursuivait. Il est donc entendu que ces observations n'ont, aux yeux mêmes de celui qui les formule, qu'une valeur d'hypothèses. Raison de plus pour les produire dans leur sincérité d'impression.

La première observation qui s'impose est la profonde différence que présentent, entre elles, ces populations, placées les unes derrière les autres, comme des régiments d'armes différentes. Le long de la mer, les Somalis. Derrière eux, les Dankalis. Puis, les Gallas qui enveloppent le sud-est, le sud et l'ouest de la forteresse éthiopienne. Au sommet de cette forteresse même, dans le nord-est et dans le nord, les Ethiopiens, proprement dits.

En dehors de l'homme, ces populations ont, au moins, un ennemi commun : le lion, qui lève sur leurs troupeaux de si importantes contributions. Cependant, un lion qui sortirait, par exemple, de la montagne éthiopienne, qui traverserait les villages gallas, des environs de l'Aouache, qui traverserait les territoires des Dankalis et qui viendrait tomber, en vue de la Mer Rouge, sous les lances des Somalis-Issas, aurait changé quatre fois de nom, et ces appellations, très diverses, n'ont pas entre elles de racine commune (1).

Les premiers Somalis que j'ai vus étaient des sujets de la Somalie anglaise ou Somaliland. C'étaient des femmes d'une très grande force et d'une très grande beauté, importées à Aden, par des fonctionnaires anglais, pour servir de nourrices à leurs enfants. On sait qu'Aden est une espèce de jardin d'acclimatation de toutes les races qui ont contact

---

(1) Lion. Abyssin : *emmbaça*. Arabe : *assad*. Somali : *libbah*. Galla : *lenntcha*. Dankali : *lloubaka*.

avec le littoral de l'Océan Indien. On y trouve des Hindous, des Arabes, des Persans, des Ethiopiens, des Somalis, des blancs de diverses races, des noirs, et les métis produits par toutes ces rencontres.

N'ayant pas été averti que ces nourrices, au service des colons anglais, avaient été importées de la côte orientale d'Afrique, je les ai prises pour des métis d'Hindous et d'Arabes. Cette profonde impression du caractère hindou des Somalis du Protectorat français (les Issas) et des Somalis du Protectorat anglais (les Aberraoual, entre autres), m'est apparue avec évidence particulièrement quand j'ai visité les ports de Zeïla et de Berbera, et quand j'ai eu contact avec les hommes qui composaient l'armée du Moullah.

Une des caractéristiques connues des Ceylandais, par exemple, est l'espèce d'ambiguïté qui pèse sur les formes de l'homme et de la femme : hanches et épaules incertaines. On est en face de jeunes hommes au contour si efféminé que le nouveau venu s'y trompe et ne les distingue pas aisément des jeunes femmes. Ces apparences de structure — qui ne sont, certes pas, un emprunt fait aux Arabes, mais bien à des origines hindoues, — reparaissent dans les habitants de la Somalie anglaise, particulièrement chez les Aberraoual. Le goût que l'homme a eu dans ces régions de s'en remettre à la femme à peu près de tous les efforts qui ne tournent pas à la chasse ou à la guerre est cause que ces femmes aberraouales ont pris un développement magnifique. Non seulement la femelle humaine n'apparaît pas ici inférieure à son mâle, par la taille et par la vigueur, mais elle se rapproche de lui de toutes les façons, souvent elle le dépasse par la taille, le poids et la musculature, à peu près comme les femelles de certains oiseaux de proie qui sont plus vigoureuses que leurs mâles et d'un poids supérieur.

L'habitude que ces femmes ont de marcher nues jusqu'aux hanches avec un jupon de peau ou d'étoffe graisseuse qui leur descend aux genoux, révèle, d'autre part, leur origine hindoue, on a envie de dire caucasique. Leur poitrine ne rappelle en rien la structure si particulière de la gorge des négresses, mais bien plutôt ces formes qui ont été chères à la sculpture grecque et dont la Vénus de Milo offre, entre autres, l'aspect idéal.

Un fait plus décisif encore indique l'importance qu'ont eues sur ce rivage africain l'immigration et la culture hindoue. Un officier anglais d'une grande distinction, le Major Swan, a retrouvé, dans l'intérieur du pays, des temples hindous transformés par les musulmans et violemment orientés par eux du côté de la Mecque.

Evidemment la culture musulmane s'est substituée à ces origines et a dû provoquer de nombreux croisements avec les Arabes marins dont les boutres emplissent les ports de Berbera et Zeïla, qui viennent s'y approvisionner clandestinement d'esclaves et qui vont les vendre sur les côtes du Golfe Persique. De même, j'ai vu, à Rome, à la Société de Géographie, les manuscrits religieux recueillis par le Major Panizzardi lors de sa traversée de la Somalie italienne. Ces manuscrits sont écrits en arabe, et en bas arabe, mais il demeure évident pour un œil exercé à démêler le caractère ethnographique d'un peuple, que les Somalis doivent le meilleur de leur sang à une émigration hindoue, que le sang arabe les a métissés depuis des siècles, et qu'ils se sont défendus, avec l'orgueil d'une race fière de sa beauté, contre le croisement avec les peuples nègres.

Je n'ai fait parmi les Dankalis ou Adals que des séjours de chasse. Ces contacts ont suffi pour me permettre d'apprécier combien ils sont ethnographiquement différents des Somalis. Il n'y a pas moyen de ne pas se rappeler, en les examinant, toutes ces figures égyptiennes que l'on a vues modelées ou peintes dans la pierre, dans le bronze et sur les sarcophages. Même forme des têtes, même largeur caractéristique des épaules, même étroitesse des hanches, même disposition fuselée des muscles. Chez les femmes, la coiffure met à l'effet une ressemblance certaine avec le type universellement connu des sphinx : les yeux sont largement écartés du nez. Un certain nombre d'ustensiles qui faisaient partie de la vie des anciens Egyptiens se retrouvent, tels quels, dans le mobilier si primitif des Dankalis. Je songe, en particulier, à ce petit croissant de bois, monté en son milieu sur un pied de douze à treize centimètres de haut, qui soutient la nuque du dormeur étendu par terre et empêche que l'édifice compliqué de la coiffure se dérange.

Quelle que soit la prudence avec laquelle de telles hypothèses doivent être risquées, on est, d'autre part, amené à se demander pour quelle raison les Dankalis se décolorent les cheveux avec de la chaux, afin de les faire passer du noir au rouge. Les histoires primitives ont conservé le souvenir de l'envahissement de l'Egypte par une race d'hommes aux cheveux rouges qui avaient passé par l'Isthme. Il est permis de se demander si ces peuples pasteurs, plus tard refoulés de l'Egypte, n'ont pas été les ancêtres directs des Dankalis ou Adals. La décoloration des cheveux indiquerait, en ce cas, le goût de rappeler, par un artifice, un des caractères du type que la tradition attribue à de lointains aïeux.

Séparés de la mer par les populations somalies, ennemis naturels des montagnards abyssins, les Dankalis sont demeurés, entre ces deux

confins de races, merveilleusement purs. On citait à Djibouti une seule femme dankali qui était venue habiter les paillottes où des créatures de toutes couleurs et de toutes origines s'offrent aux étrangers. Des hommes de sa tribu rampèrent à travers les périls des pâturages somalis et du désert somali. Ils vinrent l'assassiner de nuit afin qu'il ne fût pas dit qu'une femme de leur sang s'était mêlée à des étrangers.

J'ai beaucoup vécu parmi les Gallas qui entourent la forteresse éthiopienne au sud-est, au sud et à l'ouest. Ce n'est pas seulement leur façon de porter la toge et le bronze relativement clair de leurs visages qui m'a imposé, presque partout, le souvenir d'une comparaison spontanée avec les paysans italiens à face romaine, tels que l'on les retrouve encore vivants, à la surface du sol italien, particulièrement dans les montagnes que les invasions ont contournées. Le Galla n'est pas un sémite comme l'Ethiopien. Il n'est pas homme de combinaisons, de finances, d'administration et de guerre, mais agriculteur et cavalier. La langue même qu'il parle a des sonorités douces qui frôlent l'oreille avec des consonances qu'on dirait italiennes ou plutôt latines. Le premier mot que l'étranger entend sur les lèvres de ce peuple souriant et visiblement doux est la formule du bon jour : « garida ». Si le bonjour s'adresse à plusieurs personnes, le Galla dit : « gariboulte ». S'il veut s'adresser à une seule personne avec une emphase par laquelle il marque son respect, il articule avec politesse : « gariboultani». Et cela est débité sur un ton chantant un peu traînard qui donne une grande importance aux longues et aux brèves.

On sait, d'autre part, que les Gallas étaient païens jusqu'à la conquête abyssine. Leur conversion au Christianisme, du fait des missionnaires européens ou des moines éthiopiens, n'est que très superficielle et apparente. Dans la région du fleuve Didessa, affluent méridional du Nil Bleu, je les ai trouvés agenouillés devant la ligne de l'horizon qu'ils vont, une ou deux fois par an, adorer sur la plus haute montagne de la région. C'est l'occasion d'une fête agreste, accompagnée de chant et de danses. On sacrifie à « l'Étendue » quelques agneaux gras. On fait rôtir leur chair et on la mange, On abandonne sur la terre, la peau, la toison et les os en l'honneur de la divinité. On enduit de beurre le pied des arbres, afin de rendre à la circulation de la vie les fécondités qu'on a reçues d'elle.

Les Gallas ont entre toutes les populations nilotiques une physionomie très spéciale. Ils me sont apparus purs de croisements avec les nègres, avec les Nubiens, avec les Dankalis. Il m'a semblé reconnaître en eux tous les signes qui caractérisent les populations d'origine indo-

européenne. Peut-être pourrait-on noter, comme un fait digne de remarque, la facilité avec laquelle les prisonniers italiens ont parlé le galla, l'aisance avec laquelle les Gallas ont retenu des mots, des bouts de phrase italiens. Enfin la fécondité qui a suivi les unions de rencontre qui ont mis en contact les soldats du Général Baratieri et les femmes gallas sont peut-être une indication d'anciennes affinités de race. On sait que les unions de nos soldats avec les femmes de tribus arabes dans le pays algérien et tunisien sont presque toutes infécondes.

Hugues Le Roux.

Observations sur le même sujet.

Les Afar (Danakil) semblent être un reste des populations présémitiques (hamitiques) qui ont les premières occupé le plateau éthiopien, où l'on en retrouve quelques spécimens à l'état sporadique, comme les Agas. Les populations négroïdes ne semblent pas avoir jamais gravi le plateau abyssin.

Les Dankali sont caractérisés par leur aspect assez différent de celui des Somalis. Leurs cheveux sont lisses et leur langue n'a que peu de rapports avec celle des Gallas, bien que l'usage de cette dernière se soit conservé jusqu'à ce jour dans les relations internationales de cette région. L'Abyssin, ou amharique, tend en ce moment à se substituer au Galla par suite de l'établissement de l'influence de l'empire éthiopien dans ces régions.

Nos anciens géographes mentionnaient un royaume de Marâ. Deux des grandes divisions de la race Dankali portent encore le nom de Aday-Marâ (les Marâ blancs), et Assay-Marâ (les Marâ rouges). Ceux-ci sont les moins nombreux mais naguère ils étaient les plus redoutés. Leur centre est à Aoussa. Il est à remarquer que ce mot Aoussâ entrait dans la composition du nom d'une ville d'Auça-Gurel, que nos anciennes géographies représentaient comme la capitale du royaume d'Adal. Les Adal sont une tribu Dankali ; c'est sous ce nom que les Abyssins désignent les Danakils en général, qui se donnent à eux mêmes le nom d'Afar. Il semble que la tribu des Adal ait surtout son siège entre le port de Beyloul et les premiers contreforts du plateau-éthiopien, vers Daouïa (Wallo).

Je pense que les Somalis Aberraoual ont pu subir une influence asiatique qui aurait modifié leur physionomie. Ils se distinguent par leurs formes un peu grêles et une physionomie plus affinée, du reste de la nation, qui est cependant intelligente, malgré ses mœurs restées longtemps barbares. Quant aux Issa, qui forment le fond de la colonie française de la côte des Somalis, ils sont évidemment mélangés. Les Danakils ont occupé tout le territoire de la côte jusqu'à Zeyla ; ils ont dû céder aux Issa un assez vaste territoire, d'où une haine entre les deux peuples, qui n'a un peu cédé que devant la double influence éthiopienne et européenne.

Les mœurs de ces tribus méritent d'être étudiées sérieusement par

les fonctionnaires chargés de les surveiller et de les diriger. Il est bien évident que, si l'on s'en remet à la force, la force finira en dernière analyse par avoir raison ; mais si l'on tient à dominer pacifiquement ces régions, le procédé doit être différent. On ne peut agir avec ces tribus selon nos idées européennes. Elles ont une sorte de droit coutumier, qui n'est pas sans mériter quelque estime. Lorsqu'on tient compte de leurs anciennes coutumes et qu'on les respecte, les difficultés sont facilement résolues ; dès qu'on veut leur appliquer nos règlements, ils cessent de comprendre et deviennent hostiles. Nous ne citerons qu'un exemple. Les négociants européens, habitués à la liberté des transactions, ont parfois changé d'*abbane*, c'est-à-dire de chef des chameliers, ou de loueurs de chameaux, sans songer qu'ils se mettaient en état d'hostilité avec la fraction de tribu ou la famille à laquelle appartenaient ces *abbanes* et à laquelle leur choix les avait jusque-là en quelque sorte affiliés. Il s'ensuivait des incidents désagréables qu'on ne parvenait que très difficilement à surmonter, cela après d'interminables palabres.

Il y a aussi des perceptions coutumières. On ne traverse pas le territoire d'une tribu sans satisfaire dans une certaine mesure aux convoitises éveillées par le passage d'une caravane. Qu'on n'oublie pas que, naguère encore, les habitants du rivage de la mer du côté de Gardafui avaient un droit d'épave en échange de la sécurité accordée aux naufragés. Ce droit était presque officiellement reconnu ; on évitait ainsi les meurtres trop fréquents chez des populations pour qui l'assassinat d'un blanc était un titre de gloire.

L'établissement des Européens sur la côte, le développement de la puissance abyssine avec Ménélik et la construction du chemin de fer ont grandement modifié cet état de choses. Les indigènes ont vu que le chemin de fer leur apportait des bénéfices palpables en leur permettant d'amener à chaque station le bétail qui abonde chez eux. On peut aujourd'hui facilement parcourir presque seul un pays où l'on osait à peine s'aventurer, il y a quinze ans, avec des caravanes nombreuses. A plus forte raison, les rapports commerciaux seront-ils plus faciles, si l'on connaît et si l'on observe les coutumes, d'ailleurs respectables, mais plus compliquées qu'on ne serait tenté de le croire, de ces populations, qui y restent fort attachées.

C'est ce qu'avait parfaitement compris, il y a déjà vingt ans, un de nos fonctionnaires les plus intelligents, dont la mort prématurée fut une grande perte pour le développement de notre influence dans ces régions, M. le commissaire de la marine Deloncle, frère du président

de nos congrès coloniaux. C'est accomplir un véritable devoir que de le rappeler, dans une circonstance qui ramène forcément la pensée vers les Français qui ont les premiers pratiqué la politique large et tolérante qui convient à ces populations ardentes, mais plus malléables qu'on ne le suppose, et qui est la seule qui soit digne d'une nation libérale et généreuse comme la nôtre.

C. Mondon-Vidailhet.

Tableau de la vie économique et juridique chez les Somalis, les Gallas, les Danakils et les Abyssins.

Les populations que nous étudions cette fois, c'est-à-dire les Gallas, les Somalis et Danakils, et accessoirement les Abyssins, présentent, au point de vue économique, un intérêt tout spécial. Leur système juridique et économique contient des traces tout à fait nettes de phénomènes extrêmement primitifs : et, par ailleurs, ces peuples connaissent tout un ensemble d'institutions qui sont normalement le produit d'une civilisation avancée. Ils réalisent la fusion originale de deux stades de civilisation économique sensiblement hétérogènes. En même temps, ils sont, en Afrique, le domaine où sont réalisés presque exclusivement certains phénomènes juridiques et économiques — tel celui des castes de forgerons étrangers et parias (1) — dont l'importance n'est plus à dire aujourd'hui. Il pourra donc être de quelque intérêt d'esquisser un tableau de la vie économique de ces sociétés, où seront rapidement passées en revue leurs principales institutions économiques, et où l'on s'appliquera à mettre en lumière quelques-uns des rapports qui unissent entre elles des institutions dont la coexistence pourrait étonner au premier abord.

I

L'organisation de la production.

Les Gallas et Somalis étant encore en partie pasteurs et nomades, l'organisation du travail ne peut être chez eux d'un type bien élevé. Les formes les plus simples du travail collectif y sont fréquentes. Comme chez tous les « peuples de nature », la *communauté du travail*, telle que la définit Karl Bücher, c'est-à-dire « l'occupation à un même moment de plusieurs ouvriers en vue d'accomplir un seul travail », y est très répandue. Une foule de travaux y sont faits en commun. Ainsi,

---

(1) Cf. dans le livre de Schurtz, *Das Afrikanische Gewerbe*, les cartes face à la page 13.

chez les Gallas, la maison est construite avec le concours de tous les voisins (1). Le travail agricole se fait aussi en commun : les hommes labourent ensemble suivant des mouvements rythmés, accompagnés de chants (2). Les Gallas chassent souvent aussi par groupes, dans chacun desquels les individus se divisent plus ou moins le travail de la capture (3). Chez les Gallas d'Abyssinie, on trouve des modes de communauté de travail plus élevés, et notamment la *liaison du travail*, c'est-à-dire cette forme du travail en commun dans laquelle chaque membre du groupe remplit une fonction spéciale, le groupe formant ainsi un tout étroitement solidaire, au lieu que tous fassent le même travail : c'est ce qui arrive dans le labourage de la terre (4).

Mais plus importante que la communauté du travail est la *division du travail*. On en observe ici trois formes essentielles : la division du travail entre les sexes, celle entre les clans ou tribus, enfin la formation des premières professions.

La division du travail entre les sexes — qui est très développée chez ces peuples, comme dans la plupart des sociétés africaines, — présente elle-même des formes diverses. Il y a *spécialisation* du travail entre les sexes, quand la fabrication d'un produit spécial est plus ou moins réservée à l'un des sexes. Ainsi chez les Gallas de l'Abyssinie, les hommes cultivent les champs, tandis que les femmes s'occupent de l'élevage (5). Chez les Gallas encore, la poterie est le fait des hommes (6), ainsi que le tressage (7). Chez les Somalis, au contraire,

---

(1) Paulitschke. *Ethnographie Nordostafrikas*, I, 128. On trouvera de bons exemples de faits semblables dans : Jobbé-Duval. *La commune annamite* (*Nouv. Rev. Hist. de Dr.*, 1896, t. XX, p. 689), et dans Baden-Powell. *The Indian Village community*, p. 140, 141. Il est bon de rappeler que chez les Gallas la commune est déjà constituée et dirigée par un conseil de notables analogue au *Panchayât* du village hindou.

(2) Paulitschke. *Op. cit*, I, 216. On consultera d'une façon générale sur ce mode de travail le livre de K. Bücher, *Arbeit und Rythmus*.

(3) Ratzel. *Völkerkunde*, I, 245.

(4) Post. *Afrikanische Jurisprudenz*, II, 184 sq. (cité aussi par Bücher. *Etudes d'histoire et d'économie politique*, p. 246).

(5) Waitz. *Anthropologie der Naturvölker*, II, 514. C'est exactement l'inverse de ce qui se passe chez les Indiens de l'Amérique du Nord.

(6) Paulitschke. *Ethnographie Nordostafrikas*, I, 238. C'est encore l'inverse de ce qu'on constate dans le reste de l'Afrique, même dans des contrées voisines, comme à Monbuttu (Cf. Schurtz. *Das Afrikanische Gewerbe*, p. 15).

(7) Paulitschke. I, 136. Même chose chez les Ba-Ronga ; Junod. *Les Ba-Ronga*, p. 226.

ce sont les femmes qui tissent les couvertures (1). Aussi chaque sexe vend-il souvent, au marché, ses produits spéciaux (2). Dès le XVIIIe siècle, Bruce avait observé qu'en Abyssinie, c'était une espèce d'infamie pour un homme d'aller au marché, de charrier de l'eau, de pétrir du pain, etc. (3).

Une forme plus élevée de la division sexuelle du travail, c'est le *sectionnement* de la production entre les sexes. Un produit demandant pour sa fabrication une série de travaux successifs, chacune de ces opérations pourra être attribuée à un sexe déterminé : les deux sexes pourront même ainsi travailler alternativement au même produit.

Ainsi, dans la construction collective de la maison galla, hommes et femmes interviennent tour à tour; les hommes bâtissent le mur, tandis que les femmes confectionnent le toit. Nous sommes ici en présence d'une combinaison assez curieuse de deux modes d'organisation du travail : une division du travail entre les deux sexes s'établit au milieu même du travail en communauté.

Dans certains cas au moins, cette division du travail entre les sexes n'est qu'un aspect, et, à ce qu'il semble, une conséquence, d'une séparation de la vie générale des sexes, dont on retrouve chez ces peuples des traces très marquées. Les femmes ont souvent leurs huttes spéciales : là même où, comme chez les Somalis, la femme vit dans la maison de son mari, elle vit complètement à l'écart pendant un temps plus ou moins long qui suit son entrée dans la maison (4). L'exogamie, qui n'est qu'une conséquence de cette séparation des sexes, a été constatée chez les Gallas (5). Même séparation dans la vie religieuse. Chez les Gallas, au-dessous du grand dieu *Wak*, père des hommes et des choses, sont deux dieux de moindre importance, et de sexe différent (6). Il survit donc chez ces peuples un tabou général des sexes, dont la séparation des occupations entre les sexes n'est qu'une face.

On peut dire quelque chose d'analogue de la *division en professions*, qui commence à apparaître. Souvent elle n'est qu'une conséquence de ce que, pour des raisons religieuses, certains travaux sont interdits

---

(1) Schurtz. *Op. cit.*, p. 24.
(2) Paulitschke. I, 314.
(3) Bruce *Voyage aux Sources du Nil*, trad. française, an VII (t. IV, p. 235).
(4) Waitz. *Anthropologie der Naturvölker*, II, 523.
(5) Frazer. *Totémisme*, p. 131. Déjà Waitz, II, 522.
(6) Ratzel. *Völkerkunde*, I, 439.

à l'ensemble du peuple et se trouvent ainsi réservés à certains *clans* ou *tribus* souvent d'origine étrangère. Il en est notamment ainsi pour l'important métier du forgeron. Chez les Gallas, l'industrie du fer est exercée par certains clans somalis nomades, les *Tumalod* qui sont, — à l'exception des orfèvres — très mal vus (1). Chez les Somalis aussi, la situation des forgerons est tellement distincte qu'ils forment une véritable caste de *Tumalod* (2), répandue sur tout le territoire somali; la tribu ou le clan spécialisé, en se dispersant sur l'aire occupée par les tribus voisines, devient insensiblement une caste : tel est le cas des *Tumalod*. Aucun Somali n'entrerait dans la maison d'un forgeron ; à Berbera, les forgerons habitent un quartier spécial. Naturellement, la caste est strictement endogame, personne ne voulant se marier avec eux. Pour des raisons semblables, leur profession est strictement héréditaire : le métier de leurs pères leur est à la fois réservé et imposé. Cette situation tient au caractère magique très prononcé dont cette industrie, ici comme ailleurs, est revêtue. Le forgeron est un magicien (3) : en Abyssinie, on lui prête le pouvoir de se métamorphoser, lequel est, parmi les pouvoirs du magicien, l'un des plus essentiels. Il vit dans le secret : et c'est de là que vient son caractère saint ou impur, selon les cas, qui écarte de son métier les autres individus.

Ce sont souvent des préjugés de même sorte qui spécialisent les métiers, et les distribuent selon une hiérarchie. Chez les Gallas, le travailleur du cuir est méprisé, de même que le pêcheur (4). Parmi les autres industries spécialisées, les plus importantes sont le métier de tisseur et celui de travailleur du bois. Ce dernier, comportant la confection des objets de culte, est revêtu d'un caractère religieux tout spécial (5). Le métier de barbier est souvent exercé par les prêtres eux-mêmes (6). Chez les Somalis, il semble que la plupart des métiers soient exercés par des étrangers, notamment des Arabes; il en est de même en Abyssinie pour les professions d'orfèvre, de potier, de char-

---

(1) Paulitschke. I, 31; Haggenmacher. *Reise in Somalilande* (*Petermann's Mittheilungen*, *Ergäuzungsheft* 47, 1876, p. 25-26).

(2) Paulitschke. I, 29; Waitz, II, 522.

(3) Paulitschke. I, 235, 233. Les poissons sont chez ces peuples, assez généralement tabous (Waitz. II, 520).

(4) Paulitschke. I, 136.

(5) Paulitschke. II, 59.

(6) Schurtz. *Das Afrikanische Gewerbe*, p. 35.

pentier, qui sont exercées par des Arméniens et des Juifs (1). Enfin, et tant chez les Somalis que chez les Danakils et les Gallas, on trouve quelquefois des orateurs, chanteurs et conteurs professionnels (2), comme en Abyssinie des musiciens et des danseuses (3).

Signalons encore, en ce qui concerne les formes de la division du travail, quelques cas de *localisation des industries*. Si les forgerons nomades sont dispersés un peu partout, certaines industries, comme la fabrication des armes ou le tissage, sont localisées dans certains gros villages (4). Naturellement en est-il ainsi du commerce périodique de marché.

Enfin la forme autoritaire de la division du travail, l'*esclavage*, existe (5), comme il est naturel chez ces peuples dont beaucoup sont essentiellement guerriers.

Au total, l'organisation du travail est d'un type assez primitif. La communauté du travail et la séparation déterminée des travaux entre les sexes y tiennent une grande place. Les professions y sont peu nombreuses, et chacune d'elles comprend des activités assez diverses; ainsi le travailleur du cuir, chez les Gallas, a des occupations accessoires assez nombreuses. Surtout, la division du travail y présente souvent ce caractère rigide, immuable, obligatoire, qui est le trait essentiel des spécialisations primitives, et où nous avons vu le signe d'une spécialisation imposée par des préjugés collectifs. De cela, l'exemple de la caste des forgerons *Tumalod* que nous avons cité, est l'une des meilleures preuves qu'on puisse donner.

Sans doute, cette organisation du travail ne laisse pas d'être assez complexe. Non seulement on y trouve déjà, côte à côte, des formes très diverses d'organisation : mais encore ces formes, en se combinant entre elles, produisent des types mixtes, et plus complexes. Ainsi nous avons vu la division du travail entre les sexes s'enter sur la communauté du travail, ou encore le sectionnement de la production se faire soit entre les sexes, soit entre les métiers. Mais cette complexité n'implique pas le moins du monde que nous ayons affaire à une organisation du travail élevée ; elle ne fait que confirmer ce que nous

---

(1) Ratzel. *Völkerkunde*, I, 432.
(2) Schurtz. *Op. cit.*, p. 103-104.
(3) Paulitschke. I, 111, 293 : Schurtz, p. 51.
(4) Waitz. II, 520.

avons dit ailleurs, à savoir que, dès l'origine, la vie économique est un système d'organes dont la complexité ne le cède souvent en rien à celle que présentent des types sociaux bien supérieurs.

II

L'Échange.

A côté de formes très primitives de l'échange, des types très élevés de commerce ont acquis un grand développement. En ce qui concerne les premières, on rencontre encore la fraternité par le sang, qui a, chez les Gallas, un caractère sacré (1), et aussi les vieilles formes d'échange liées à l'hospitalité (2), les échanges résultant du mariage par achat, les cadeaux et offrandes faits aux prêtres, aux magiciens, aux artisans, etc.

Mais le commerce proprement dit est depuis longtemps développé chez ces peuples. Depuis trois cents ans au moins, nous dit-on (3), les Gallas commercent en Abyssinie : aussi ont-ils un droit commercial qui méritera notre attention. Nous décrirons successivement les formes de l'échange, le droit des échanges, enfin, l'instrument des échanges.

*
* *

Le commerce présente naturellement deux aspects : le commerce lointain et le commerce local. Le premier a comme forme typique d'organisation, la caravane ; le second a le marché.

L'Afrique du Nord et de l'Est est le pays classique des caravanes : aujourd'hui encore, le commerce de la côte à l'Abyssinie se fait suivant

---

(1) Waitz. II, 516. — Cf. pour la nation voisine des Suaheli : Niese, *das Personen und Familienrecht der Suaheli* (*Zeitschrift für vergl. Rechtswiss.*, XVI, p. 240). La fraternité par le sang est d'ailleurs répandue dans tout l'Est de l'Afrique (Kohler, *das Banturecht*, *ibid.*, XV, p. 40).

(2) Le grand développement du droit d'hospitalité en Abyssinie est bien connu. Spencer en cite des exemples d'après Parkyn, *Abyssinia,* II, 431.

(3) Ratzel. *Völkerkunde,* I, p. 437.

ce mode (1). — Mais le rôle de ce commerce a bien décliné. Dès 1843 on signalait la décadence du système des caravanes allant vers l'Abyssinie (2). Cependant cette forme collective du commerce et du transport lointains est encore la seule qui puisse avoir quelque importance dans un pays où les luttes entre tribus sont encore si fréquentes. Une caravane nombreuse, formant un véritable organisme social complet (3), peut seule s'y aventurer. Même en Europe, au haut moyen-âge, la caravane de marchands a joué, pour la même raison, un rôle important (4). Quelqu'imparfaite que soit cette forme de commerce, elle est la seule qui réponde aux conditions de la vie collective : tout récemment encore, un arrangement entre la France, l'Angleterre et l'Italie est intervenu pour réprimer la contrebande des armes et prévenir tout désordre dans les territoires soumis (5). On doit souvent, en arrivant sur le territoire éthiopien, organiser une nouvelle caravane, les indigènes ne consentant pas à s'engager sur les territoires abyssins.

Quant au commerce local, il a sa base exclusive dans les marchés. Ceux-ci, supposant un grand concours de peuple, ont souvent pour origine, — tel celui de Berbera sur la côte sud — une fête religieuse (6). Ici, comme dans notre ancienne Europe, les marchés importants et primitifs sont les marchés annuels : ainsi, chez les Somalis et chez les Afar-Danakil, le marché annuel joue le rôle principal (7). Mais le marché de semaine est loin d'être inconnu : même dans certains endroits se tient un marché journalier (8), ce qui est le signe d'une

---

(1) Vignéras. *Notice sur la Côte française des Somalis*, p. 42-44, 64 sq. (Résumé d'une étude de Riès sur *Le commerce avec l'Abyssinie*, dans *le Moniteur Officiel* du commerce de 1899).

(2) Cf. dans *le Journal des Économistes*, 1843, VI, p. 427, le résumé du mémoire lu à l'Académie des Sciences Morales, par Thomassy, sur *les Caravanes de l'Afrique Septentrionale*.

(3) Koehne. *Markt, Kaufmannschaft und Handelsrecht in primitiven Kulturverhältnissen* (*Zeits. f. vergl. Rechtsw.*, XI, p. 218). — Haggenmacher. *Reise in Somalilande*, p. 37, 38.

(4) Cf. Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 38-39.

(5) Ministère des Affaires étrangères. — Documents diplomatiques : *Commerce des armes à la côte des Somalis*, 1906. Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

(6) Haggenmacher. *Reise in Somalilande*, p. 36.

(7) Paulitschke. *Ethnographie Nordostafrikas*, I, 313. — Cf. pour l'ancienne Europe : Lamprecht. *Deustsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, II, 259.

(8) Koehne. *Markt, Kaufmannschaft*, etc., p. 210.

civilisation économique élevée. Aussi le marché y est-il très bien organisé ; à Berbera, comme chez nous au moyen-âge, il y a une rue spéciale pour chaque profession (1). Les grands marchés sont ceux de Harrar et de Berbera. En Abyssinie, les grandes foires d'Addis-Ababa attirent de loin les marchands. Le commerce est chose essentiellement urbaine : à Harrar il est défendu de vendre en dehors du marché et de la ville (2). On sait qu'il en était de même dans les villes de l'Europe médiévale (3).

Telles sont les deux formes essentielles du commerce. On trouve, à côté de ces modes normaux, quelques exemples d'un mode plus primitif, le *commerce silencieux* (4). En Abyssinie notamment, on signale une espèce de commerce par gestes (5) ; mais ce ne sont que des exemples isolés.

L'étude des marchés nous amène naturellement à dire quelques mots des *villes* et de leur rôle économique. Ici comme chez nous, le lien entre marché et ville est très étroit. On nous cite des villes comme Bender, dont la population varie du tout au tout selon qu'on est ou non en temps de commerce (6). Sur la côte, la *ville de commerce* de Berbera est, comme les villes de commerce antique, bâtie dans une île. En Abyssinie se trouve la ville de marchés d'Addis-Ababa. Mais la grande ville de commerce c'est Harrar : elle comptait en 1900, 40.000 habitants, dont 15,000 Abyssins, 17,500 Harraris, 6,500 Gallas et Somalis, et 1,000 étrangers (Arabes, Turcs, Arméniens, et quelques Européens (7). C'est le grand entrepôt de toute la région environnante, le point de concentration de toutes les marchandises indigènes et étrangères.

---

(1) Huvelin. *Marchés et Foires*, p. 502.

(2) Vignéras. *Op. cit.*, p. 42.

(3) Cf. Ashley. *Histoire écon. de l'Angleterre*, I, 136-137. — Levasseur. *Hist. des classes ouvrières*, I, 439, II, 171. — Huvelin. *Op. cit.*, p. 197-199.

(4) Cf. en général : Waitz. *Anthropologie*, II, 102. — Kulischer. *Der Handel auf primitiven Kulturstufen* (*Z. fur Vœlkerpsychologie*, 1878, p. 378 sq.), — Kingsley. *West African Studies*, p. 204-205, 209-212. — Grierson, *The silent trade*. Pour l'antiquité : Schrader. *Linguistisch-historische Forschungen zur Handelsgeschichte*, p. 11.

(5) Schurtz. *Afrikanische Gewerbe*, p. 127 et 122, n. 5.

(6) Ratzel. *Völkerkunde*, I, p. 429.

(7) Vignéras. *Notice*, p. 40-41.

Mais, à côté du commerce, l'industrie a été une source puissante de la vie économique des villes. Nous trouvons, comme chez nous, et toutes proportions gardées, bien entendu, quelques *villes industrielles*. Telle Adoua qui, dès le XVIII[e] siècle, comptait trois cents maisons et tissait des toiles (1) : tel, chez les Somalis, le gros village de Makdischu avec ses mille tisseurs. C'est naturellement l'Abyssinie qui compte le plus de villes ; mais aucune n'atteint 20.000 habitants, et quelques-uns seulement en ont plus de 5.000 (2). Nous trouvons donc déjà différenciées, à côté de la *ville de consommation*, la *ville de commerce* et la *ville industrielle,* dont M. Sombart (3) nous a montré la différenciation au début de l'époque capitaliste. Toutes proportions gardées, nous trouvons en Abyssinie les trois types de villes. Les fonctions économiques des groupes urbains y sont déjà spécialisées ; et c'est là une preuve de plus du grand développement qu'a atteint, par certains côtés, le système économique de ces peuples.

III

Le droit commercial.

Un commerce aussi développé ne pouvait manquer de se créer un droit à sa mesure. Il mérite qu'on y insiste maintenant. Comme le système économique lui-même, il est très moderne par certains côtés, tout en rappelant de très près par certains autres les droits primitifs.

Le trait essentiel du droit du marché, dans toutes les sociétés primitives, c'est la *paix du marché*, laquelle dérive du caractère religieux dont le marché est revêtu (4). Le marché somali est rigoureusement neutre (5). Il se tient souvent en un lieu écarté, hors du village (6) :

---

(1) Bruce. *Voyage aux sources du Nil*, IV, p. 54.

(2) Weber. *Growth of cities*, p. 137.

(3) *Moderne Kapitalismus,* II, p. 195 sqq.

(4) Cf. en général : Koehne. *Op. cit.*, p. 210 sq. : Kulischer. *Op. cit.*, p. 382. — Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie*, II, p. 135 sq. — Même encore dans l'ancienne Germanie : Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgechichte*, I, 432, n° 3.

(5) Haggenmacher. *Reise*, p. 37.

(6) Koehne. *Op. cit.*, p. 210.

la vengeance du sang y est, comme au marché kabyle, complètement interdite (1). Parce qu'il est un lieu sacré, le marché est aussi un lieu d'asile, comme l'est le temple (2), ou l'entourage du roi (3).

Mais, naturellement, la société intervient elle-même pour assurer cette paix. Nous rencontrons d'abord la protection de la paix du marché par les visiteurs eux-mêmes, par les marchands, laquelle existe aussi en droit kabyle (4). A Berbera, quand un étranger est tué, tous les marchands se retirent jusqu'à ce que la dette du sang soit payée (5); cette espèce de *grève* est généralement efficace. — De plus, toujours comme chez les Kabyles, le clan, la tribu ou le village chez qui se tient le marché en fait la police ; à Berbera, le conseil du village qui se compose de tous les hommes appartenant à l'un des clans somalis, dit *Rer Achmet Noh*, rend la justice ; il punit d'amendes ou même de mort les infractions à la paix du marché (6).

Les sanctions pénales ne sont pas seules à assurer, d'une manière toute négative, la sécurité du commerce. Le droit a institué dans ce but tout un système de règles positives, tendant à une protection effective des marchands ; c'est le *conduit* des marchés. A l'intérieur au moins de chaque marché, cette protection est assurée par un ingénieux système de patronage, qui revêt deux formes différentes.

D'abord, le clan, la tribu ou le conseil de la commune prend les marchands sous sa protection : c'est là le type du patronage kabyle (7). Dans les marchés somalis, le système revêt une forme plus perfectionnée. Un individu spécial, puissant et considéré, prend sous sa protection une caravane ou un marchand pendant toute la durée du marché. C'est là une institution déjà signalée par d'anciens voyageurs pour les

---

(1) Koehne, p. 214. — Huvelin. *Marchés et Foires*, p. 446, 468 (analogie avec le droit franc).

(2) Cf. des exemples dans Kohler : *Das Recht der Herrero* (*Z. V. R.*, XIV, 316).

(3) Koehne, p. 214. — Cf. Kohler. *Recht der Marshallinsulaner* (*Z. V. R.*, XIV, 447).

(4) Hanoteau et Letourneux. III, 302-303.

(5) Haggenmacher, p. 37. — Koehne, p. 212. — Huvelin, p. 145 (ancienne Germanie).

(6) Koehne, p. 213, 215.

(7) Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie*, III, 108-109.

Gallas et les Danakils (1), mais qui existe aussi chez les Somalis (2); c'est chez ces derniers que nous allons la décrire.

Quand le patron et son protégé se sont choisis, un échange rituel de cadeaux scelle leur alliance. Le protecteur, et quelquefois aussi le protégé, reçoit le nom d'*abbane* (3). Non seulement le patron protège son marchand contre toute attaque relative à sa personne ou à ses biens, mais encore il le loge et l'entretient pendant son séjour; il lui sert d'interprète et de défenseur devant la justice, et joue le rôle de commissionnaire, traitant en son propre nom les affaires du marchand; cet office spécial est appelé *el Tabaan*. Il reçoit, en retour de tous ces services, un courtage qui se compose de dons en nature, fixés par la coutume : à Berbera, il a le droit de réclamer un vêtement de calicot et d'utiliser pour lui la hutte que le marchand a construite sur le marché. Si le marchand est tué, c'est au patron qu'appartient l'exercice de la vengeance du sang (4). Le rapport de patronage s'éteint dès que le marchand abandonne le territoire de la tribu du protecteur : il s'éteint aussi par la mort d'une des parties.

On retrouve, sous ce système de protection individuelle, des traces de la protection collective par la tribu, telle qu'elle existe chez les Kabyles. Ainsi, à Berbera, on ne peut se choisir un patron sans la permission de l'assemblée du village; et, si le patron est tué, les droits et devoirs du patronage passent à son clan. On a d'ailleurs pu voir combien cette institution continue d'être liée aux vieilles formes de l'échange : les présents rituels par lesquels l'alliance se conclut, comme la confusion subsistante entre la protection et l'hospitalité, en sont le témoignage.

Surtout cette curieuse institution présente ce trait commun à toute institution primitive : une très grande indifférenciation fonctionnelle. L'*abbane* n'est pas seulement un protecteur : il est un hôte, un aubergiste; il assure le marchand contre les risques, enfin il conclut ses contrats, il lui sert de commissionnaire et de courtier (5). Dans cette

---

(1) Waitz. *Anthropologie der Naturvolker*, II, 521.

(2) Kœhne, p. 203 : Revoil, *Bulletin de la Société de Géographie commerciale* (vol. IV, p. 357).

(3) Waitz, II, 521 : Kœhne, 203-204.

(4) Kœhne, p. 205.

(5) On trouve encore chez nous au Moyen Age la confusion entre le courtier et l'hôte : Frensdorf, *der Makler in Hansagebiete*, Leipzig, 1901.

institution sont ainsi confondus les germes de l'assurance, du mandat commercial et du courtage. Elle marque un état plus développé que celui du droit kabyle, où c'est la tribu ou le village qui protègent et assurent le marchand, et qui naturellement ne peuvent lui servir d'intermédiaire dans ses opérations.

Mais, dans certains cas, nous sommes en présence d'un degré plus avancé encore. A Berbera, on se choisit pour *abbane* qui l'on veut ; la profession de mandataire n'est pas définitivement constituée, quoiqu'en fait on doive choisir toujours les mêmes individus. Au contraire, chez le peuple voisin des Massuas, les patrons forment, sous le nom de *Nesil*, une classe tout à fait spéciale (1) ; il en est de même en Hadramaut, où seuls les fils de courtiers peuvent servir de courtiers-patrons (2). Le mandat-courtage professionnel est ainsi définitivement constitué, tel à peu près qu'on le retrouve, au Moyen Age, aux foires de Champagne, de Lyon et de Genève. Nous avons, là encore, l'exemple d'une fonction spécialisée qui commence par être le fait d'un clan ou d'une tribu et qui, par une différenciation ultérieure, se transforme en une profession individuelle (3). Chez les Kabyles, c'est le clan qui exerce la fonction ; chez les Massuas, la profession est constituée. Les Somalis sont à mi-chemin entre ces deux points extrêmes ; en théorie tout au moins, tout membre du clan peut être patron, et il semble même qu'on ne choisisse pas toujours les plus puissants (4).

On voit combien ce droit est curieux. A certains égards, il est très primitif. L'indifférenciation est son trait essentiel : le courtier et l'hôte y sont confondus ; et, par ailleurs, il réalise une forme du conduit des marchés plus développée que celle qu'on retrouve au début de notre évolution juridique. Dans l'ancien droit germain, le droit d'hospitalité du *patronus* ou du *senior*, protecteur des marchands, existait (5) : or, ces patrons ne formaient pas un corps professionnel, tandis que chez les Somalis et surtout chez les Massuas ils forment une véritable corporation. En France même, le *roi des merciers*, qui a joué jusqu'en 1597 un rôle important dans la protection du com-

---

(1) Munzinger. *Ostafrikanische Studien*, p. 121.

(2) Kœhne, p. 206.

(3) Cf. notre article : Vie religieuse et vie économique (*Revue Intern. de Sociologie*, janvier 1908, p. 17-23.)

(4) Kœhne, p. 205.

(5) Kœhne, *op. cit.*, p. 206-207.

merce, s'est détaché du corps des marchands pour les mêmes raisons de puissance qui font que l'*abbane* s'est détaché du corps des habitants du lieu du marché. Ce n'est qu'assez tardivement, avec les progrès de l'État, que le *mundium* du roi, la protection de l'État, s'est substituée à ce système de protection privée. Mais il semble que l'Abyssinie ait connu même ce système plus développé. Bruce (1) dit que les personnes qui se rendaient aux marchés étaient protégées par le gouvernement, mais que la protection cessait en dehors de l'enceinte du marché ; et sa relation nous reporte à la fin du XVIIIe siècle.

Nous sommes donc en présence d'un type de vie commerciale qui est loin de nous avoir été étranger. Nous avons multiplié à dessein les comparaisons avec notre ancien droit du marché, pour montrer que l'analogie n'est pas purement extérieure. Le système commercial de ces peuples semble donc représenter un stade général de l'évolution de l'échange : il marque le point de jonction où de très vieilles institions se sont fondues dans des systèmes très modernes.

IV

La monnaie.

Etant donnés l'ancienneté et le développement des échanges, le troc a évidemment disparu depuis longtemps. Déjà Adam Smith (2) signalait l'usage du sel en Abyssinie comme mesure des valeurs et instrument des échanges. Quelques années après, Bruce (3) constatait la fabrication à Adoua de toiles de coton qui circulaient dans toute l'Abyssinie comme monnaie courante. Aujourd'hui l'Abyssinie a bien dépassé ce stade. Si des objets de fer y servent encore de monnaie (4), la monnaie d'argent y circule couramment : les *talaris* d'argent, qui lui ont été fournis par la Monnaie autrichienne, et que notre Monnaie lui fournit depuis 1894 (5), sont, comme nous le verrons, très recherchés.

---

(1) *Voyage aux Sources du Nil*, t. VI, p. 17.
(2) *Richesse des Nations*, trad. Garnier, t. I, p. 26, 27.
(3) *Voyage aux Sources du Nil*, t. IV, p. 63.
(4) Schurtz. *Afrikanische Gewerbe*, p. 139.
(5) De Foville. *La Monnaie*, p. 66, 77.

Les Gallas et Somalis sont naturellement beaucoup moins avancés à ce point de vue que les Abyssins. Chez eux, le troc n'a pas disparu. Nous avons noté que les courtages de l'*abbane* sont payés en nature suivant un taux fixé par la coutume : la dot qu'apporte la fiancée est aussi en nature (1). Des monnaies diverses y circulent, affectées chacune à un usage spécial. Chez les Gallas, les compositions se paient en bœufs : elles consistent en chameaux chez les Danakils (2). Quant aux échanges, on les solde soit avec des monnaies d'étoffe, des ceintures par exemple (3), soit avec des coquillages, des perles, qui peuvent servir soit d'instrument des échanges, soit de simple monnaie de compte. Chez les Somalis, on emploie aussi des dattes (4). Enfin le sel circule encore dans toute la contrée ; sous forme de lingots dits *amulets* ou *amolés*, il est la monnaie courante des marchés de Harrar et d'Addis-Ababa (5).

On voit combien les fonctions de la monnaie sont diverses, et combien nombreux sont les objets qui les remplissent. La monnaie a, chez ces peuples, des fonctions qu'elle n'a plus chez nous ; elle sert à payer les compositions, ou à payer les prix des mariages par achat. Il faut noter aussi l'indifférenciation des fonctions de l'objet monétaire ; le même objet est à la fois monnaie, poids et mesure (6). On remarquera aussi la place considérable occupée, parmi les objets monétaires, par les objets d'ornement, jouant souvent le rôle d'amulettes, comme les coquilles et l'argent lui-même (7).

Cela confirme les observations générales faites sur le lien étroit qu'il y a entre ornement et monnaie (8). Ici encore, les objets appelés à servir de monnaie ont dû être des objets hautement estimés de tous, c'est-à-dire des objets de luxe, d'ostentation, — ajoutons des objets à caractère religieux, doués de pouvoir, gages de bonheur et de chance ;

---

(1) Waitz. *Anthropologie*, II, 522.

(2) Waitz, II, 516, 521.

(3) Paulitschke. *Ethnographie Nordostafrikas*, I, 88.

(4) Haggenmacher. *Reise*, p. 40.

(5) De Foville. *La Monnaie*, p. 15-16. — Cf. encore sur les monnaies de cette région, Schurtz : *Grundriss einer Entstehungsgeschichte des Geldes*, p. 25, 63, 139-140.

(6) Schurtz. *Entstehungsgeschichte des Geldes*, p. 25.

(7) Ridgeway. *Origin of Currency*, p. 14.

(8) Cf. Carlile. *Evolution of ModernMoney*, part. II, ch. 2 et 3.

— c'est là, sans doute, la véritable explication du rôle monétaire inévitable des métaux. Ce qui fait qu'un objet est monnaie, ce ne sont pas des qualités qui lui sont inhérentes, comme le disent les économistes ; mais ce sont les qualités que la société lui attribue. Le *talari* lui-même en est un exemple caractéristique. Cet ancien thaler de Marie-Thérèse n'a, pour les Abyssins, de valeur monétaire qu'en raison de sa vieille effigie, qui seule a pu capter leur confiance. Même les Hôtels des Monnaies (1) sont obligés de reproduire artificiellement sur les pièces une éraflure qu'y avait faite jadis un poinçon ; la confiance de ces gens est à ce prix. « C'est, dit M. de Foville, un exemple de l'influence que peut exercer l'opinion ou même le caprice en matière monétaire. » Cela montre bien que la qualité essentielle qui fait le rôle monétaire du métal, c'est ce désir social intense dont il est l'objet. Si la valeur monétaire du talari d'argent vient, *tout entière*, de son effigie, c'est que celle-ci est la condition de cette croyance sociale, qui est l'âme de toute monnaie. C'est en tant que le métal est l'objet de sentiments sociaux, tout particuliers, qu'il est monnaie : le rôle énorme qu'ont joué les effigies, principalement celles à caractère religieux, est inexplicable autrement. Parce qu'elle était une médaille, c'est-à-dire à la fois un objet religieux et un objet de luxe, la pièce de monnaie primitive a pu atteindre à cette désirabilité indéfinie, sans laquelle toutes les qualités matérielles du métal seraient impuissantes à en faire un véritable étalon des valeurs.

V

Conclusion.

On a pu voir, par ce court résumé, l'importance réelle des faits et des institutions que nous avons étudiés. Leur grand développement et leur complexité montrent que nous n'avons pas proprement affaire à des primitifs, à des « peuples de nature », mais à des sociétés pourvues d'une haute culture économique, auxquelles l'échange est fami-

---

(1) La Monnaie de Vienne a fabriqué pour ces pays, en 1906, 924.900 thalers de Marie-Thérèse en argent (285.000 en 1905). *Rapport du directeur des Monnaies au Ministre des finances,* 12e année, 1907, p. XXVII. Cf., p. 173, 218, pour la fabrication de thalers de l'Italie et de la France.

lier, et qui sont largement ouvertes au dehors. Aussi notre commerce ne cesse-t-il d'y progresser (1).

Cependant, on ne peut manquer d'être frappé par un contraste. Tandis que le système de l'échange, et le droit qui le recouvre, sont extrêmement développés, l'organisation de la production présente un caractère relativement très primitif. La division du travail y affecte une allure rigide et déterminée, qui témoigne qu'elle résulte de préjugés religieux, beaucoup plus que de calculs commerciaux. Même dans le système commercial, on trouve comme fondues dans des institutions nouvelles de très vieilles formes de l'échange : la combinaison originale entre l'hospitalité et le courtage n'en est que l'expression juridique. Il semble que le système développé d'échanges que nous avons décrit se soit superposé, sans la pénétrer, à une organisation de la production qui exprime d'autres causes, et répond à d'autres besoins. Les vieilles mœurs n'ont pas disparu devant les mœurs commerciales ; le développement et la complexité même du droit du marché en sont la preuve. Quelque développé qu'il soit, l'échange garde un caractère accessoire et des effets superficiels. On nous dit que l'indigène ne vient au chef-lieu, comme le paysan de nos jours à la ville, que lorsque la nécessité l'y pousse ; il suffit normalement à ses besoins. Il y a là encore, avec notre ancien état économique, une analogie trop importante pour n'être pas signalée. Quand on considère le haut développement qu'avaient atteint chez nous le commerce étranger et le droit des foires, il ne faut pas oublier que, jusque vers le xve siècle, ces échanges n'ont entamé que très peu l'économie de village fermée et l'économie urbaine. Alors que le commerce lointain, capitaliste et mondial s'étendait partout, il n'atteignait chaque groupe économique que par ses petits côtés ; chaque village ou chaque ville se suffisait normalement à soi-même. Par suite, l'organisation de la production était d'un type inférieur ; l'industrie domestique et l'industrie de métier dominaient. Le grand commerce est né bien longtemps avant la grande industrie ; ce même contraste, entre une organisation de la production assez inférieure, et une organisation de l'échange développée, a été la loi de notre ancien système économique. Il y a là, en quelque sorte, une *loi de proportion* entre la production et l'échange, vraie de certains types sociaux, et bien faite pour étonner, au spectacle de l'économie moderne, où la production et l'échange sont étroitement

---

(1) Cf. le dernier *Annuaire statistique de la France*, t. XXVI, 1906, p. 422.

solidaires, l'un commandant l'autre. Les populations Somalis en sont restées à ce stade que nous avons traversé, où un système de production arriéré est recouvert par un tissu brillant d'échanges, dont il reste indépendant, le commerce étant, pour chaque groupe économique, quelque chose de superficiel et d'exceptionnel. Et c'est par là qu'elles méritent, croyons-nous, d'attirer un peu l'attention des économistes. Elle nous montrent qu'en ce qui concerne certains phénomènes, nous n'avons pas affaire à des faits particuliers à une civilisation comme notre ancienne civilisation médiévale, mais à des schèmes généraux indépendants de toute réalisation particulière dans une civilisation donnée, vrais de milieux sociaux différents. Par là, l'étude de ces peuples, au premier abord si éloignés de nous, serait de nature à faire progresser la science, en tant qu'elle permettrait de substituer, à des lois empiriques, réalisées et constatées dans des milieux sociaux donnés, des lois générales, de plus en plus abstraites.

René Maunier.

REVUE INTERNATIONALE

DE

SOCIOLOGIE

PUBLIÉE TOUS LES MOIS, SOUS LA DIRECTION DE

RENÉ WORMS

Secrétaire-Général de l'Institut International de Sociologie
et de la Société de Sociologie de Paris

Abonnement annuel : FRANCE : 18 fr. — UNION POSTALE : 20 fr.

V. GIARD & E. BRIÈRE, ÉDITEURS

PARIS, 5e

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER.

1908



V. GIARD & E. BRIÈRE, ÉDITEURS, 16, RUE SOUFFLOT, PARIS.

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

RENÉ WORMS

Secrétaire Général de l'Institut International de Sociologie.

Cette collection se compose de volumes in-8°, brochés (1).

Ont paru :

RENÉ WORMS : *Organisme et Société*. . . . . 6 fr.
PAUL DE LILIENFELD : *La Pathologie Sociale*. . . . . 6 fr.
FRANCESCO S. NITTI : *La Population et le Système social*. . . . . . 5 fr.
ADOLFO POSADA : *Théories modernes sur les Origines de la Famille, de la Société et de l'Etat* . . . . 4 fr.
SIGISMOND BALICKI : *L'Etat comme organisation coercitive de la Société Politique*. . . . . 4 fr.
JACQUES NOVICOW : *Conscience et Volonté Sociales* . . . . 6 fr.
FRANKLIN H. GIDDINGS : *Principes de Sociologie*. . . . . 6 fr.
ACHILLE LORIA : *Problèmes Sociaux Contemporains*. . . . . 4 fr.
MAURICE VIGNES : *La Science Sociale d'après les principes de Le Play et de ses continuateurs*, 2 volumes. . . . . 16 fr.
M. A. VACCARO : *Les Bases sociologiques du Droit et de l'Etat*.. . . . 8 fr.
LOUIS GUMPLOWICZ : *Sociologie et Politique*. . . . . 6 fr.
SCIPIO SIGHELE : *Psychologie des Sectes*. . . . . 5 fr.
G. TARDE : *Etudes de Psychologie Sociale*. . . . . 7 fr.
MAXIME KOVALEWSKY : *Le Régime économique de la Russie*. . . . . 7 fr.
C. N. STARCKE : *La Famille dans les diverses sociétés* . . . . 5 fr.
RAOUL DE LA GRASSERIE : *Des Religions comparées au point de vue sociologique* . . . . 7 fr.
JAMES MARK BALDWIN : *Interprétation sociale et morale des principes du développement mental*. . . . . 10 fr.
G. L. DUPRAT : *Science Sociale et Démocratie*. . . . . 6 fr.
H. LAPLAIGNE : *La Morale d'un Egoïste; essai de morale sociale* . . . 5 fr.
JACQUES LOURBET : *Le Problème des Sexes* . . . . 5 fr.
E. BOMBARD : *La Marche de l'Humanité et les Grands Hommes d'après la doctrine positive* . . . . 6 fr.
RAOUL DE LA GRASSERIE : *Les Principes sociologiques de la Criminologie*. 8 fr.
ABEL POUZOL : *La Recherche de la Paternité* . . . . 10 fr.
ARTHUR BAUER : *Les Classes Sociales*. . . . . 7 fr.
CH. LETOURNEAU : *La Condition de la Femme dans les diverses races et civilisations*. . . . . 9 fr.
RENÉ WORMS : *Philosophie des sciences sociales : I, objet; II, méthode; III, conclusions des sciences sociales*, 3 volumes . . . . 12 fr.
EUGENIO RIGNANO : *Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale* . . . . 7 fr.
ALFREDO NICEFORO : *Les Classes Pauvres*. . . . . 8 fr.
LESTER F. WARD : *Sociologie pure*, 2 volumes. . . . . 16 fr.
RAOUL DE LA GRASSERIE : *Les principes sociologiques du Droit civil* . 10 fr.
EDWARD CAIRD : *Philosophie sociale et religion d'Auguste Comte* . . . 4 fr.
ARTHUR BAUER : *Essai sur les Revolutions* . . . . 6 fr.
SCIPIO SIGHELE : *Littérature et Criminalité*. . . . . 4 fr.

Paraîtront successivement :

PAUL LACOMBE : *Taine, historien et sociologue.*
MAXIME KOVALEWSKY : *La France économique et sociale à la veille de la Révolution* : tome I, *les campagnes;* tome II, *les villes.*
LUDWIG STEIN : *Le sens de l'existence.*

(1) *Les volumes de la collection peuvent aussi être achetés avec une reliure spéciale.*

Beaugency. — Imp. E. Laffray et R. Barrillier.